

Consultation publique

Agrandissement du poste de ventilation mécanique Rielle



parlons·en



PRÉSENTATION DES COMMISSAIRES

Mme. Marguerite Bourgeois, présidente

M. Jacques Besner, commissaire

M. Jean Caouette, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE

**Séance
d'information
(ce soir)**



**Séance
d'expression des
opinions (29
novembre 2022)**

Permet de :

Poser vos questions d'éclaircissement ou d'approfondissement sur le projet.

Permet de :

Vous adresser directement aux commissaires de la consultation publique, émettre votre opinion ou formuler des souhaits et suggestions à l'égard du projet.

SÉANCE D'EXPRESSION DES OPINIONS

29 NOVEMBRE 2022

Pour nous faire part de votre opinion	
1. En présentant à l'oral devant la commission (en virtuel ou directement à la mairie de Verdun au 4555 de Verdun).	Prendre rendez-vous avant le 24 novembre 1) en envoyant un courriel consultation@stm.info 2) en appelant : 514 786-4636 + option 6 + option 1
2. Par écrit	Par courriel : consultation@stm.info Par la poste : Consultation publique – PVM Rielle Secrétariat corporatif 800, rue De La Gauchetière Ouest Rez-de-chaussée, bureau 1170 Montréal (Québec) H5A 1J6
3. Par téléphone	514 STM-INFO + option 6 + option 1
4. Par vidéo préenregistrée	Envoyée à l'adresse courriel consultation@stm.info



La séance est enregistrée

Votre micro est désactivé

La fonction « Converser » ou « Chat » est désactivée

Pendant la période de questions, pour demander la parole

En tout temps, pour poser une question

Mode plein écran



Consultation publique

Agrandissement du poste de ventilation mécanique Rielle



parlons·en



Plan de la présentation

- Processus d'adoption du règlement
- Mise en contexte du projet
- Le projet d'agrandissement du PVM Rielle
- Architecture proposée
- Planification préliminaire des travaux

Processus d'adoption du règlement

Objet de la consultation publique

Dans le cadre de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun

- Vise à modifier la réglementation d'urbanisme : Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et règlement de zonage de l'arrondissement Verdun (no 1700) afin d'autoriser :
 - L'usage u.1 (installations de métro) et ainsi permettre l'agrandissement d'un poste de ventilation mécanique pour le réseau du métro entre les stations Verdun et De l'Église.

Processus de modification réglementaire

Article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport

Étapes	Date ciblée
Dépôt du rapport de la Commission	Décembre 2022
Adoption du règlement par le Conseil d'agglomération de Montréal	Printemps 2023
Entrée en vigueur du règlement	Été 2023
Émission des permis	Automne 2023

Mise en contexte du projet

Qu'est-ce qu'un poste de ventilation mécanique (PVM)?

- Un PVM, c'est une infrastructure qui sert à ventiler le tunnel du métro
- Les PVM sont essentiels au fonctionnement du métro, ils servent à assurer :
 - La ventilation confort
 - La ventilation lors des travaux de nuit
 - La ventilation d'urgence du métro

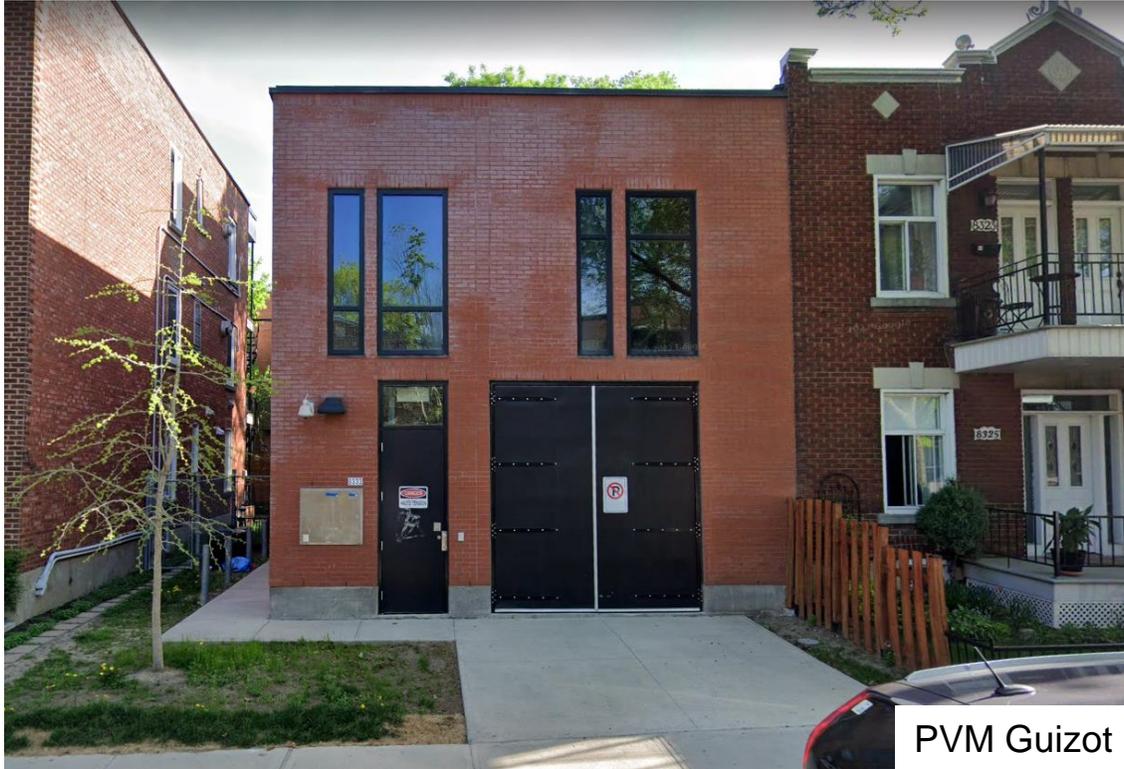


Pourquoi des travaux sont-ils nécessaires?

- Le réseau de métro initial a été inauguré il y a plus de 50 ans et les infrastructures sont vieillissantes.
- La STM s'est dotée d'un programme pour réduire le déficit de maintien des actifs.
 - Programme Réno-Systèmes : vise le remplacement et la réfection des équipements en fin de vie utile afin de maintenir leur fiabilité et leur sécurité
 - À ce jour, plus de 1,5 milliard de dollars ont été investis dans les infrastructures de la STM et environ un milliard additionnel sont prévus d'ici 2026.
- Nouvelles normes internationales de protection incendie.



Projets similaires à la STM



PVM Guizot



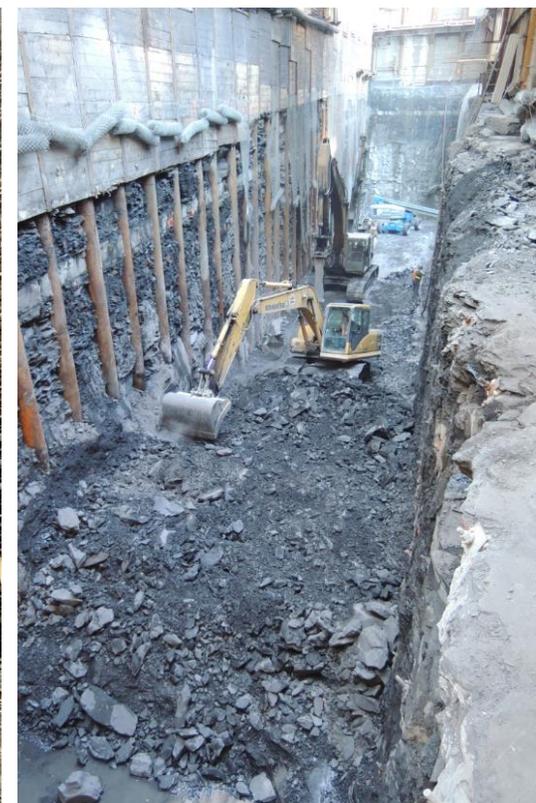
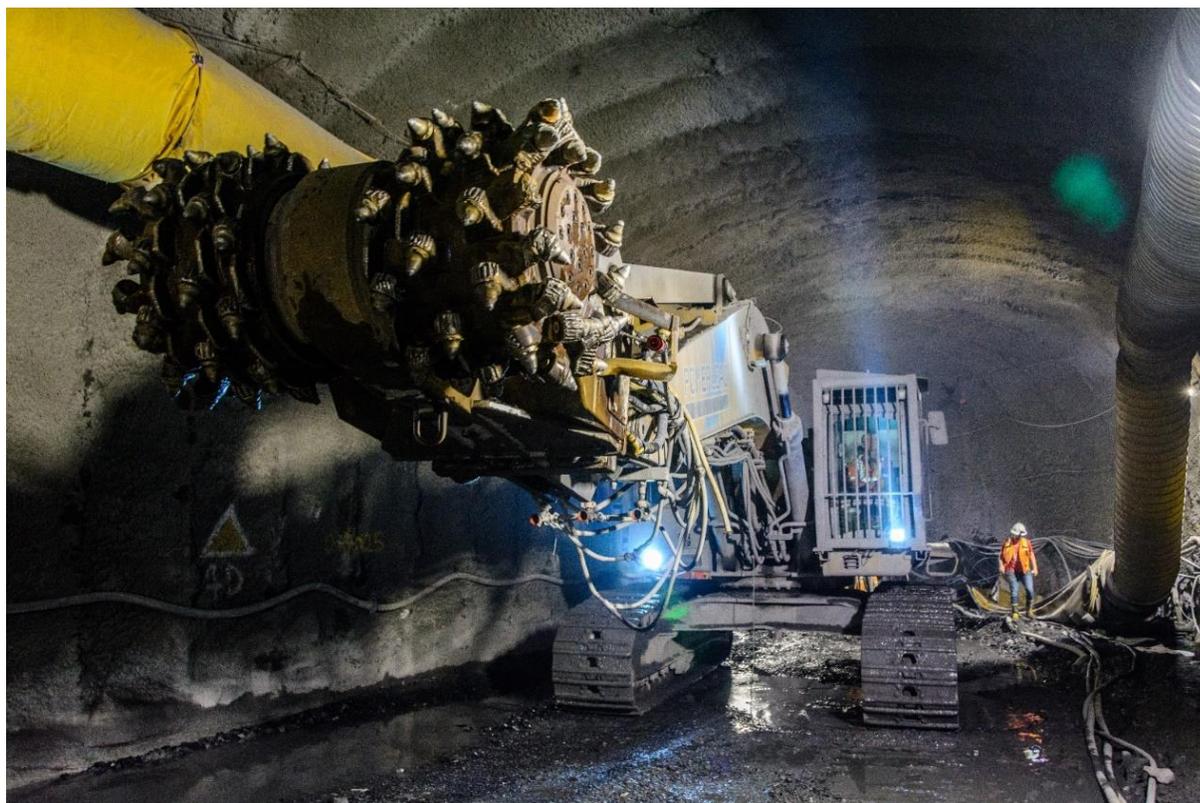
PVM Fleury



PVM Saint-Dominique

Projets similaires à la STM

Travaux d'excavation



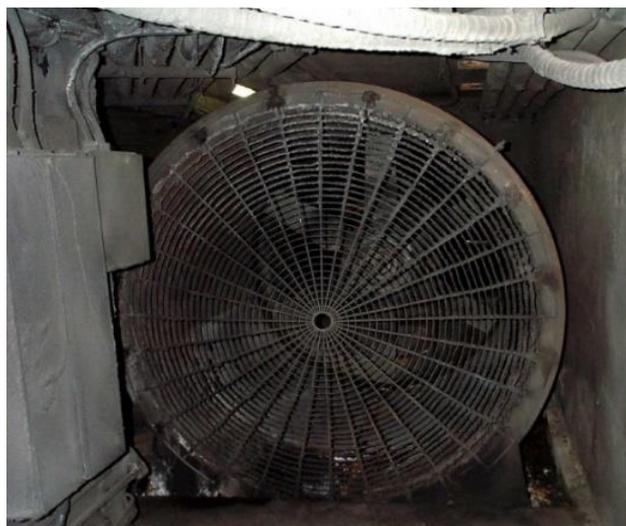
La mise aux normes du PVM Rielle

- Le poste actuel est situé dans une localisation acceptable qui offre des conditions d'exploitation optimales et un maximum d'efficacité en terme de sécurité et d'évacuation (distance entre les stations);
- Une réfection dans l'infrastructure existante avec un agrandissement minimal;
- Capacité de ventilation augmentée conforme aux exigences des normes de protection incendie en vigueur;
- Amélioration de la fiabilité et de la robustesse du système de ventilation du tunnel;
- Niveau sonore conforme au Règlement sur les nuisances de l'arrondissement Verdun (règlement RCA10 210012), installation de silencieux performants;
- Rehaussement de la grille de ventilation à 3,8 m (au lieu d'un mètre) afin de la rendre moins accessible.

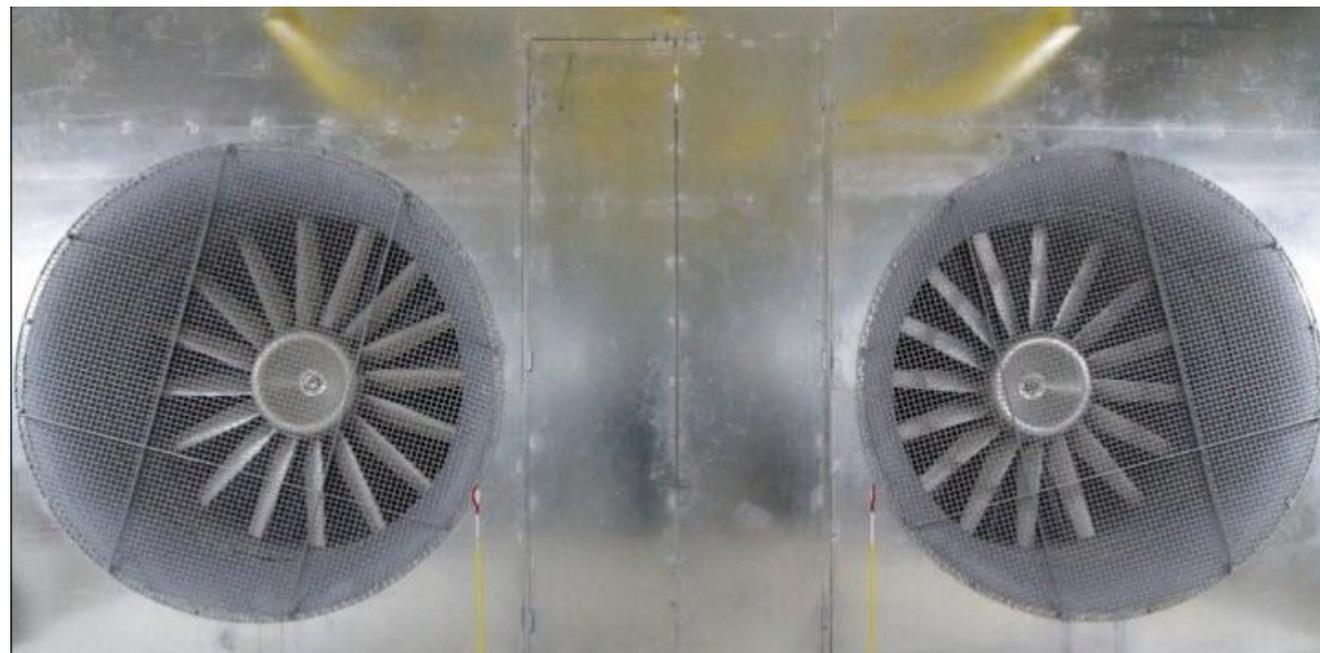
La norme de performance - Capacité aéraulique augmentée



235 litres /
seconde



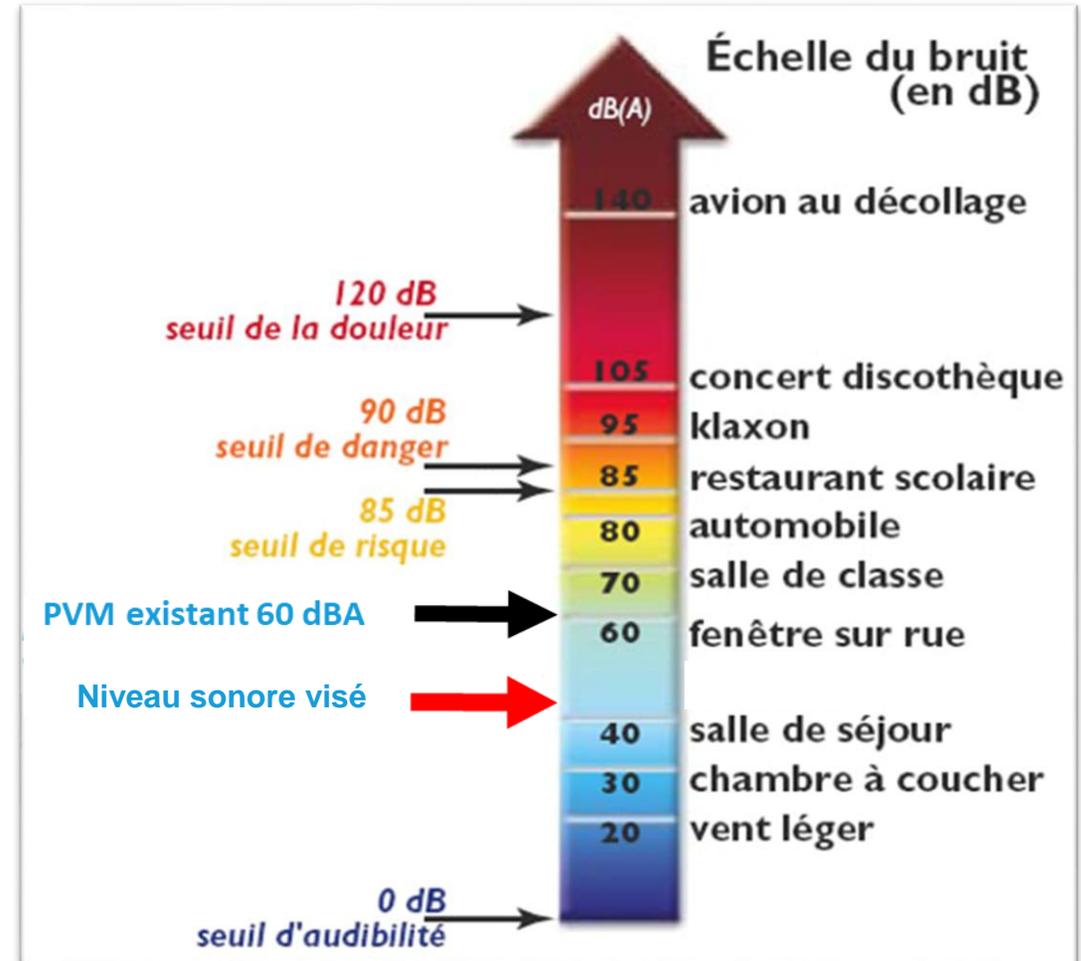
2 fois 37 700 litres /
seconde



2 fois 47 000 litres / seconde

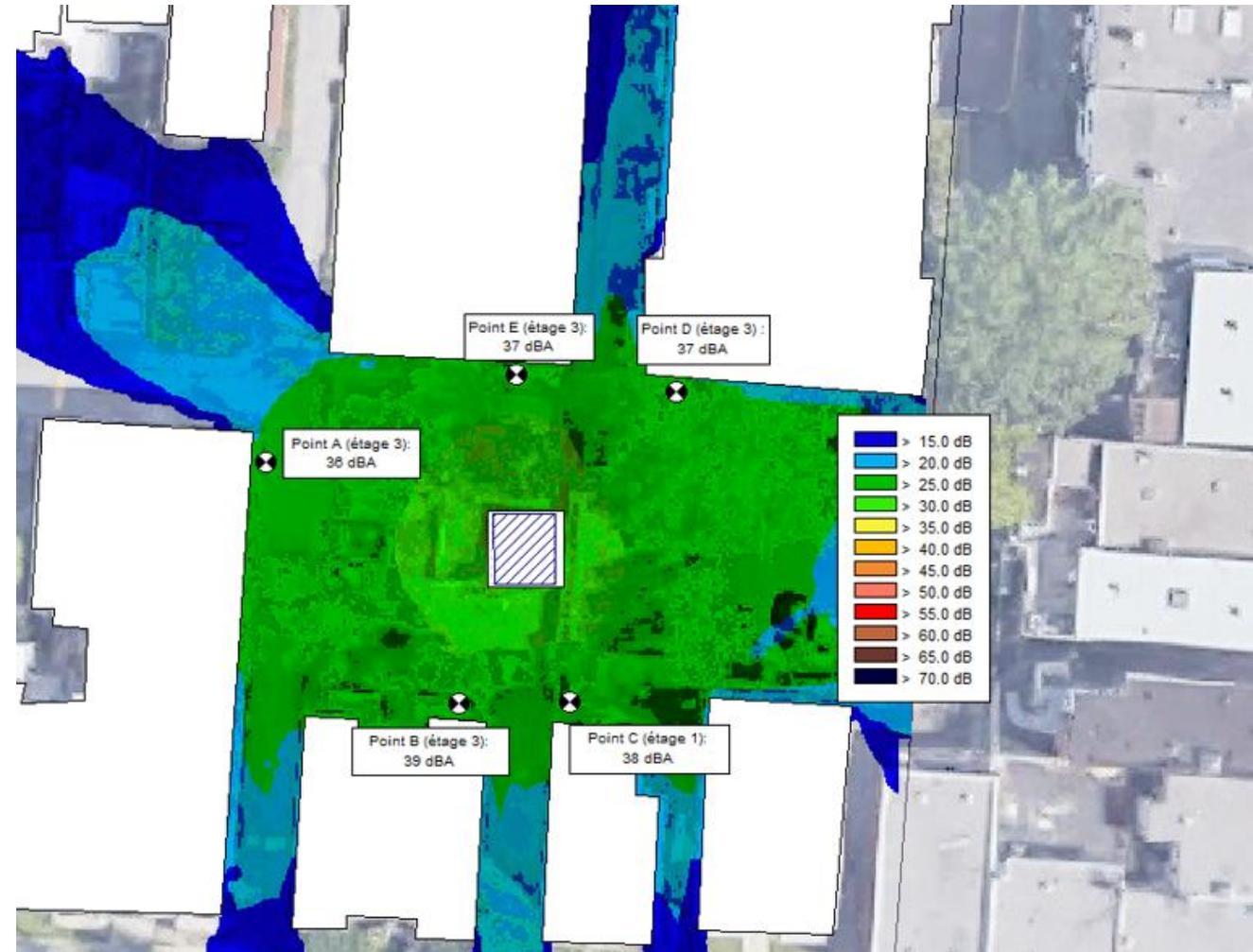
La norme de bruit

- Le PVM Rielle actuel, lorsqu'en fonction, dépasse les limites permises par l'arrondissement, notamment la nuit.
- En restriction (doit être à l'arrêt) de 23 h à 7 h depuis 2004 afin d'assurer une quiétude aux riverains la nuit.



Les niveaux sonores projetés du nouveau PVM

- Les niveaux sonores du PVM respecteront la réglementation municipale;
- Niveaux sonores du PVM entre 37 et 42 dBA aux résidences les plus près;
- Nous visons être en-dessous du niveau permis étant donné la localisation du PVM dans un milieu résidentiel.



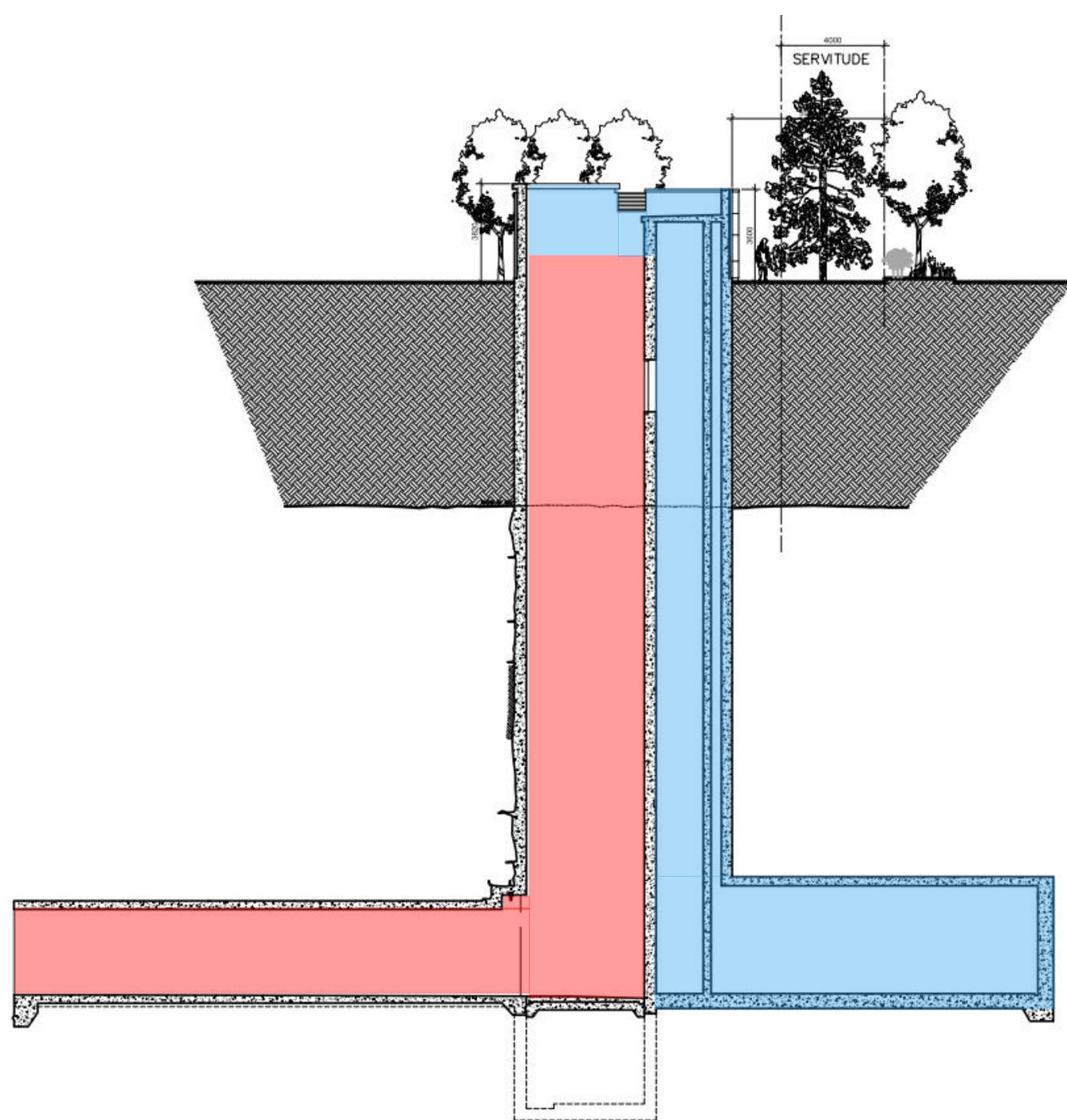
Le projet d'agrandissement du PVM Rielle

Localisation du PVM actuel et de son agrandissement



Coupe longitudinale

-  Existant
-  Agrandissement



Architecture proposée

Architecture proposée

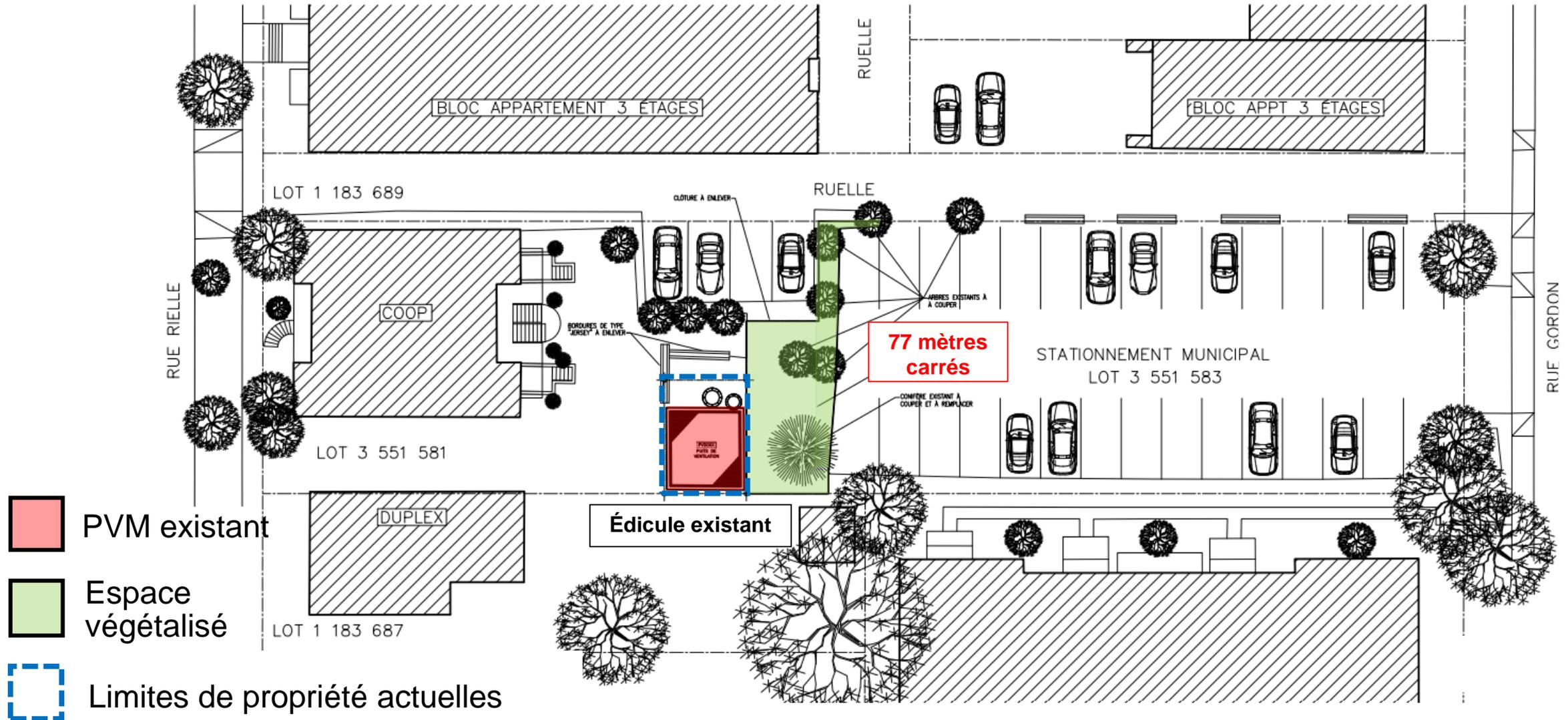
- Architecture sobre et soignée
- Utilisation de la brique d'argile en rappel au quartier
- Bâtiment de petit gabarit qui respecte le format des bâtiments en arrière cour (garage)
- Implantation réduite au minimum



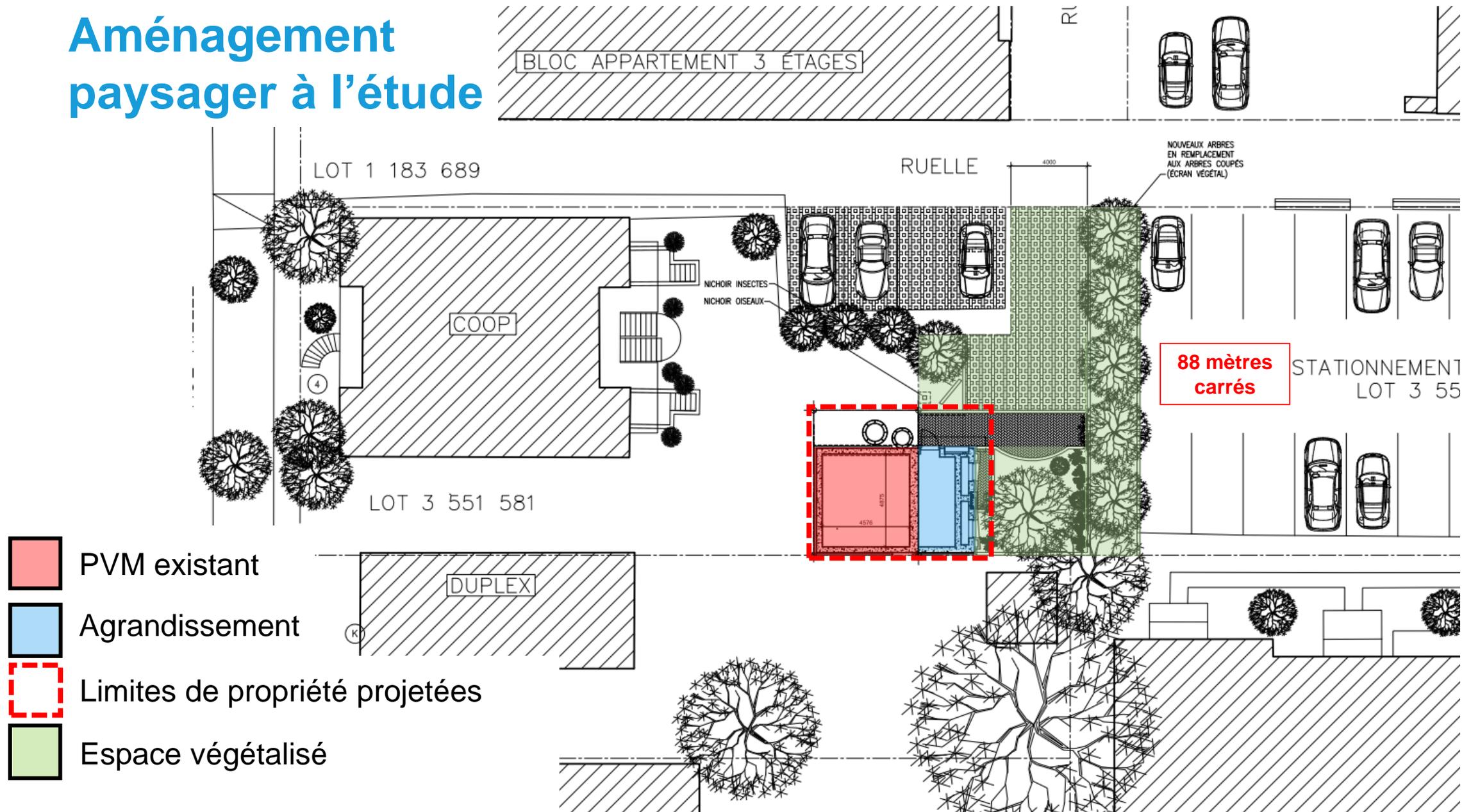
Espace végétalisé existant



Espace végétalisé existant



Aménagement paysager à l'étude

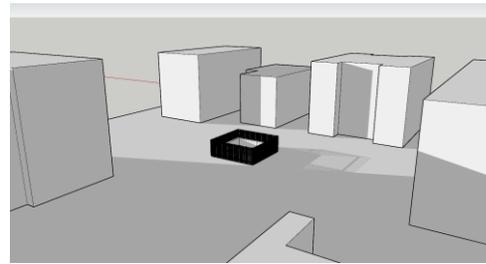


Aménagement paysager à l'étude

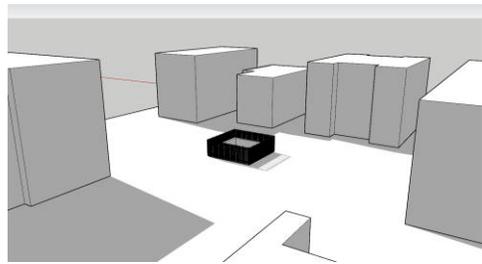
- Bonification de l'espace vert de 11 m.c. (14,3%)
- Plantation d'arbres entre le stationnement et les riverains (côté ouest)
- Ajout de pavé alvéolé en plus de la bonification de l'espace vert
- Remplacement de la canopée



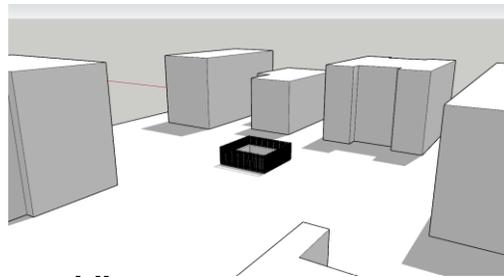
Étude d'ensoleillement



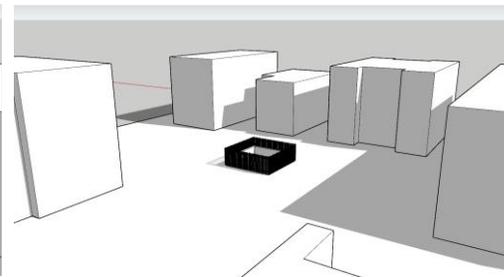
06:00



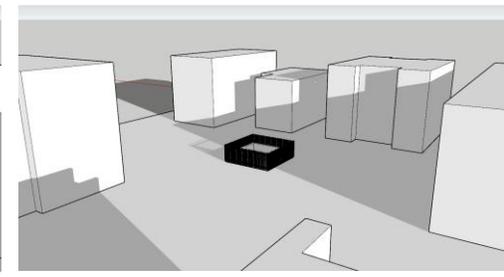
matinée



midi

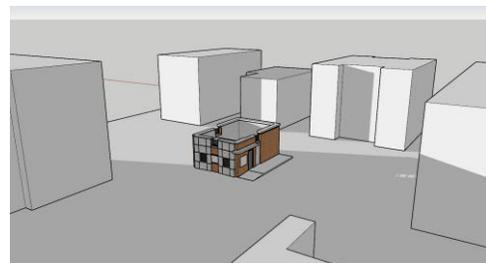


après-midi

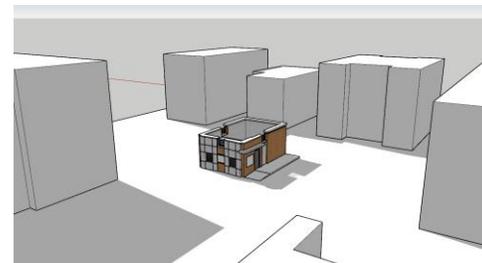


20:00

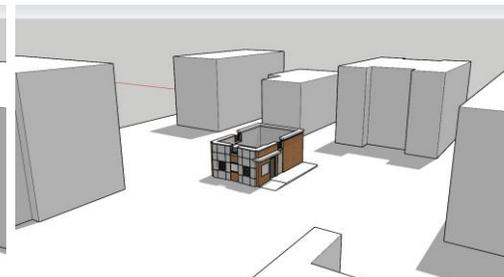
Simulation d'ensoleillement au mois de juillet (PVM actuel)



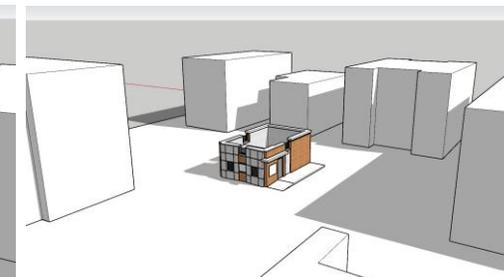
06:00



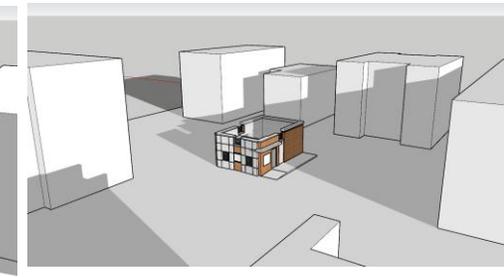
matinée



midi



après-midi



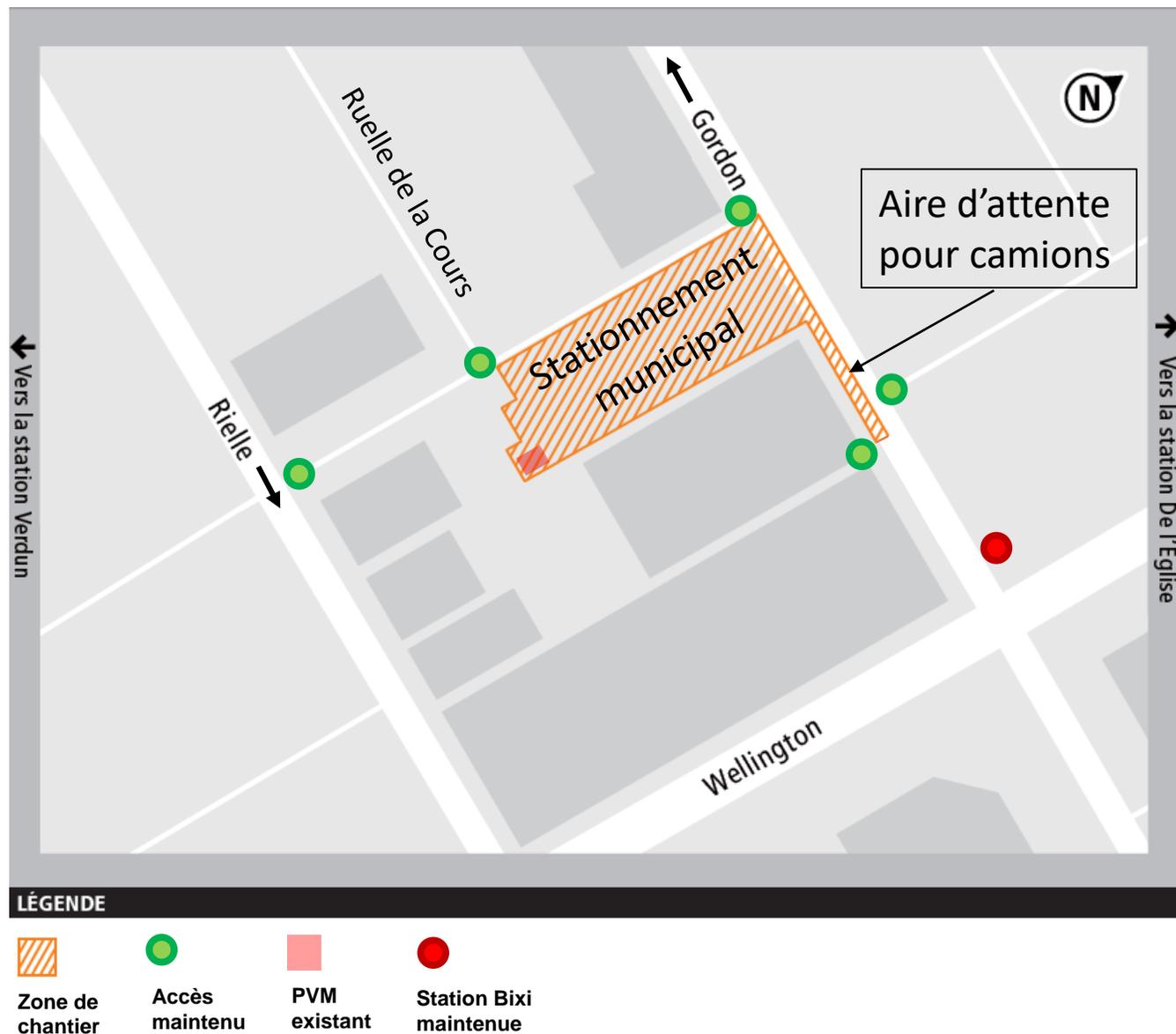
20:00

Simulation d'ensoleillement au mois de juillet (PVM projeté)

Planification préliminaire des travaux

Zone de chantier et impacts préliminaires

- Maintien de la circulation (aucune entrave complète)
- Chantier principalement dans le stationnement municipal
 - Stationnement non accessible pendant toute la durée du chantier (28 espaces)
- Entrave partielle sur la rue Gordon (aire d'attente pour camions)
- Les accès à la ruelle de la Cours et au stationnement souterrain du 252 rue Gordon sont maintenus pour toute la durée des travaux
- Station Bixi maintenue



Zone de chantier et impacts préliminaires

- La circulation des camions se fera via la rue Gordon
- Une dizaine d'espaces de stationnement seront retirés sur la rue Gordon au niveau de l'entrée du stationnement municipal afin de permettre les manœuvres des camions de chantier
 - 6 stationnements payants (avec parcomètres)
 - 3 stationnements non-payants
- Des signaleurs routiers seront présents lors de manœuvres plus délicates



Étapes et échéancier des travaux (planifiés)

Étape	Période des travaux
Mobilisation	Printemps/été 2024
Forage des pieux et excavation	Été/automne 2024 à automne 2025
Bétonnage	Hiver 2026 à hiver 2027
Installation des équipements et aménagement paysager	Printemps 2026 à été 2027

Limiter les impacts pour les riverains (1/2)

Horaire des travaux

- Respect de la réglementation municipale (de 7 h à 21 h en semaine)
- Travaux ponctuels la fin de semaine (de 8 h à 17 h)
- Travaux de nuit dans le tunnel du métro (en dehors des heures d'exploitation du métro)

Gestion du bruit

- Limite de bruit imposée au contrat et pénalités à l'entrepreneur lorsque cette limite n'est pas respectée
- Programme de contrôle du bruit produit par une firme spécialisée
- Des mesures d'atténuation sont appliquées lorsque possible et appropriées (par exemple : utilisation d'équipements électriques, écrans acoustiques et alarmes de recul à intensité variable et bruit blanc)

Poussière

- Toiles anti-poussière sur 100 % de la clôture de chantier
- Arrosage lors de démolition (hors-sol et sous-sol)
- Arrosage des routes en période sèche

Limiter les impacts pour les riverains (2/2)

Excavation mécanique du roc

- Technique au choix de l'entrepreneur. Des études géotechniques par une firme externe donneront les paramètres à respecter
- La STM fera la vérification des vibrations en temps réel pour respecter les limites acceptables

Sécurité

- Clôture de chantier de 8 pieds érigée autour du chantier
- Bandes jersey (blocs en béton) du côté de la rue pour une protection contre les véhicules

Moyens de communication durant la mise en œuvre

Avant la mise en œuvre

- Séance d'information
- Dépliants papier et publicité géolocalisée

Pendant les travaux

- Bulletin électronique (vous devez vous abonner)
- Agent de liaison
- Page web du projet : www.stm.info/Rielle



Merci

DATES IMPORTANTES

STM.INFO/CONSULTATION-RIELLE

- **Séance d'information** : 3 novembre 2022 à 18 h 30
- **Période pour formuler vos questions** : jusqu'au 3 novembre 2022
- **Période pour formuler et envoyer votre avis sur le projet**: 4 au 29 novembre 2022
- **Date limite d'inscription pour présenter une opinion écrite ou orale** : 24 novembre 2022
- **Séance d'expression des opinions** : 29 novembre 2022 à 18 h 30 / format hybride en ligne et à la mairie de Verdun.